



# VASSELAY EN BREF

## OCTOBRE 2023

### **RAPPEL RAMASSAGE ORDURES MENAGERES**

lundi 16 et lundi 30 octobre

### **MEDIATHEQUE**

Depuis début septembre la médiathèque a repris ses activités.

Les permanences ont changé d'horaires après consultation des habitants de Vasselay par sondage écrit.

Les permanences se déroulent donc le mercredi de 15h00 à 18h00 et le vendredi de 16h00 à 19h00.

La médiathèque assurera des ouvertures de 9 h 30 à 11 h 30 certains samedis matins, dont les dates seront annoncées (panneau Pocket, affichage - intérieur et extérieur de la médiathèque).

Les bénévoles et les enfants des écoles ont travaillé en septembre sur l'élaboration d'une Bande Dessinée puis ont participé à un atelier sur la recherche de l'historique des Jeux Olympiques.

Ces travaux ont fait l'objet d'une exposition intitulée :  
« d'Olympie à Vasselay, une histoire de jeux »

### **INFORMATION :**

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune a été effectuée le 12/01/2023.

Pour décider de la reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, les ministres sont tenus de se prononcer sur l'intensité anormale de l'agent naturel à l'origine des dégâts et non sur l'importance des dégâts eux-mêmes.

La reconnaissance intervient seulement lorsque l'évènement naturel revêt un caractère anormal. La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour les données géologiques. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une demande de reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de données.

Les critères retenus pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène sont, d'une part, un facteur de prédisposition : la présence sur le territoire communal de sols sensibles à l'aléa mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols et d'autre part, un facteur déclenchant : une sécheresse anormale. Ces critères sont cumulatifs et sont mis en œuvre de manière combinée.

Il ressort des données recueillies par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières que la présence de sols

sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur 85,42 % du territoire communal.

Cependant, au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo-France dans son rapport du 30/01/2023, détaillées dans le document consultable en Mairie (fiche de notification des motivations), le caractère anormal de la sécheresse n'est démontré pour aucune des périodes étudiées sur le territoire de notre commune.

En conséquence, l'arrêté interministériel n° NOR : IOME2318045A signé le 23/07/2023 et publié au journal officiel le 26/09/2023 n'a pas reconnu notre commune en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

### **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Pour « Bien vivre ensemble », tes voisins tu respecteras, tes voisins tu préviendras (ou tes voisins tu inviteras) ! Nul n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit.

Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés (contravention) au versement d'une amende et éventuellement de dommages et intérêts.

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° - 2011-1-1573 PORTANT RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DU CHER**

### **Marché**

**Retrouvez votre marché  
tous les Vendredis à partir 16h30**

Le marché du 20 octobre sera associé à la journée organisée par l'AAEP à l'occasion d'Halloween.

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique*

## Annonce recrutement SERVICE CIVIQUE

### Votre mission de Service Civique

#### Objectifs

Sensibiliser les nouvelles générations au développement durable et plus particulièrement à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire et de la garderie.

Reconstruire une culture alimentaire en démocratisant l'éducation au goût.

#### Actions

→ Sensibiliser les élèves, le personnel de cantine ainsi que les parents aux enjeux du gaspillage alimentaire en organisant des « défis »

→ Réaliser des animations hebdomadaires au restaurant scolaire et à la garderie à travers des animations ludiques (ateliers culinaires, zéro-déchet, jeux, quizz, trucs et astuces, ateliers de sensibilisation)

→ Mettre en place des actions concrètes pour aider les enfants, leurs familles et les équipes de l'école à réduire le gaspillage dans leur quotidien

→ Créer des outils de sensibilisation avec les élèves sur le gaspillage alimentaire (affiches, courts métrages, jeu vidéo...);

→ Contribuer, avec le personnel de cantine et des élèves volontaires, à la pesée du gaspillage alimentaire et informer sur les grandes catégories d'aliments gaspillés ;

→ Participer à des actions grand public pour sensibiliser le plus grand nombre au gaspillage alimentaire

→ Aider à la mise en place et/ou au suivi d'un compostage au sein de l'école



Directeur de la publication : Jean-Luc LEGER

Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie

Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA

Imprimé à 670 exemplaires par nos soins

## SPORTS LOISIRS VASSELAY

Les cours de Renforcement musculaire ont repris depuis jeudi 7 septembre de 19h45 à 20h45 au foyer socio culturel.

Il reste encore des places.

Renseignements et inscriptions au début des cours.



Les cours de yoga ont repris lundi 25 septembre de 18h30 à 20h00 au foyer socio culturel.

Il reste encore des places.

Renseignements et inscriptions au début des cours.

## CHANGEMENT D'HEURE ...



Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant le 25 du mois en cours à l'adresse de contact : [vasselayenbref@vasselay.fr](mailto:vasselayenbref@vasselay.fr). Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"

Mairie de Vasselay - 1 place Louis Ducoux - 18110 VASSELAY - Tel : 02 48 69 33 66

Web : [www.vasselay.fr](http://www.vasselay.fr) - mail : [mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr](mailto:mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr) - <https://www.facebook.com/Vasselay/>